

# Les Echos de Saint-Ythaire

BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO 8

Maï 2016

## Réunions publiques

### *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)*

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**Mardi 07 juin 2016 à 18h30**

Salle de la Mairie de Savigny sur Grosne

Le Scot est un document de planification dont le but est de définir un projet d'aménagement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

### *Communauté de Communes du Clunisois*

Rencontre avec les habitants du territoire, ainsi que les communes qui vont nous rejoindre en début d'année prochaine, afin de leur présenter:

- Les services rendus par la CCC
- Les actions sociales et solidaires qui existent sur leur territoire et sont à leur disposition.

La première réunion aura lieu **vendredi 3 juin à 20h à Joncy**

### *Les nouvelles Communautés de communes*

L'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) pour le département de Saône-et-Loire a été pris le 29 mars 2016, établissant ainsi la nouvelle carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au 1er janvier 2017.

Pour chacun des projets de création, fusion ou modification de périmètre d'EPCI à fiscalité propre, le Préfet prendra un arrêté de projet de périmètre au plus tard le 15 juin 2016.

Les arrêtés de projets de périmètre devront être notifiés aux collectivités et EPCI concernés, qui disposent d'un délai de 75 jours à compter de cette notification pour donner leur avis sur ces projets de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

Les arrêtés définitifs devront être édictés avant le 31 décembre 2016.

La date de prise d'effet des arrêtés est prévue au 1er janvier 2017.

Après toutes ces étapes, notre commune fera alors partie de la Communauté de communes du Clunisois.

### *Le week-end, en cas d'urgence qui concerne la municipalité :*

**1er et 3ème week-end:**

M. Gaudillère : 03 85 92 67 61

A. Lechat : 03 85 92 58 10

**2ème et 4ème week-end :**

J-P Rigollet : 03 85 92 57 90

I. Vouillon : 03 85 92 51 52



Les horaires d'ouverture de la mairie au public sont uniquement :

Le mardi de 13 h à 16 h

Le jeudi de 9 h à 12 h

En dehors de ces horaires la mairie est fermée.



### *« La Route de Saône-et-Loire »*

La course cycliste organisée par l'ASPTT Chalon sur Saône traversera notre commune le samedi 18 juin après-midi. Merci d'avance aux habitants qui vont aider à sécuriser la traversée de la commune.

